



## **CEREMONIE SOLENNELLE DE SIGNATURE DE LA CHARTRE DE L'ENERGIE**

Bruxelles, mardi 20 septembre 2016

**Excellences, Mesdames, Messieurs les membres du Corps  
diplomatique**

**Monsieur le Secrétaire général**

**Mesdames ; Messieurs les Directeurs et Chefs de service**

**Distingués participants en vos qualités et rangs respectifs**

**Mesdames, Messieurs**

Au nom de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, du Gouvernement et du Peuple sénégalais tout entier, je voudrais vous exprimer toute la fierté que nous ressentons en procédant, aujourd'hui, à la cérémonie solennelle de signature de la Charte internationale de l'Energie.

Ce sentiment de fierté tire toute sa justification de l'intérêt que les plus Hautes Autorités du Sénégal attachent au renforcement constant et soutenu de la coopération au développement avec nos partenaires européens, notamment dans les secteurs stratégiques des infrastructures et de l'énergie.



Comme vous le savez, cette cérémonie intervient dans un contexte où notre pays traverse une période charnière dans la conception et dans la mise en œuvre de ses stratégies de développement économique et social.

En effet, sous l'impulsion du Président **Macky SALL**, le Sénégal s'est engagé dans une nouvelle politique de développement, axé sur le **Plan Sénégal Emergent**, qui devra en faire, à l'horizon 2035, une nation émergente et l'une des premières destinations africaines des investissements directs étrangers.

**Excellences, Mesdames, Messieurs**

**Monsieur le Secrétaire général**

**Mesdames, Messieurs**

Notre fierté est d'autant plus fondée que la *Charte Internationale de l'Energie*, adoptée sous forme de déclaration politique à la Haye, le 20 mai 2015, est un instrument unique de promotion de la coopération internationale dans le secteur énergétique, et permet d'impulser une importante plateforme légale et politique pour le développement d'un marché international de l'énergie ouvert et durable.

C'est dire que la Charte que nous avons l'honneur de signer aujourd'hui s'inscrit en droite ligne dans l'esprit de l'Agenda 2030 des Nations unies comportant 17 *Objectifs de Développement Durable (ODD)* et adopté en septembre 2015, en marge du débat général de la 70<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies.



A ce propos, permettez-moi de souligner, pour m'en féliciter, que la 71<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'ouvre ce mardi 20 septembre 2016, à New York, est placée sous le sceau de la thématique des *Objectifs de Développement Durable(ODD)*.

Ainsi, l'**ODD 12** de l'Agenda 2030 des Nations unies demande aux Etats membres et à tous les acteurs internationaux «*d'assurer un modèle de consommation et de production durable*».

C'est pourquoi, je voudrais solennellement rendre un vibrant hommage à nos partenaires européens qui ont adopté, le 17 décembre 1991 à la Haye, la déclaration politique plus connue sous le nom de Charte européenne de l'énergie, aux termes de laquelle les signataires s'étaient engagés à négocier en bonne foi un Traité de la Charte de l'Energie juridiquement contraignant.

Aujourd'hui, le processus de la Charte de l'Energie s'est tellement élargi qu'il implique plus 90 Etats appartenant à toutes les régions du globe parce qu'il reflète parfaitement les défis énergétiques globaux du XXI<sup>ème</sup> siècle et porte des principes directeurs pertinents permettant de définir des domaines de coopération internationale en matière d'énergie au.



## **Excellences, Mesdames, Messieurs**

### **Monsieur le Secrétaire général**

### **Mesdames, Messieurs**

En signant la charte, le Sénégal magnifie, encore une fois, l'exemplarité de la coopération au développement fructueuse qui existe si harmonieusement entre notre pays et ses partenaires européens.

Cette signature vise également à soutenir la politique de la Charte concernant sa consolidation, son développement et son élargissement dans le but de faciliter l'expansion de la portée géographique du Traité sur la Charte de l'Energie et de son processus.

Vous conviendrez avec moi que la signature d'un instrument aussi important pourrait contribuer de façon décisive à la mise en œuvre des axes principaux du ***Plan Sénégal Emergent*** qui portent sur la recherche d'un nouveau productif du Sénégal, fondé sur une exploitation optimale des secteurs stratégiques de notre économie tels que l'agriculture, les infrastructures, l'énergie, les mines, le tourisme, les TIC et l'habitat. Je ne saurais terminer mon propos sans vous renouveler la gratitude du Sénégal et vous réitérer l'intérêt tout particulier Gouvernement de la république du Sénégal attache au problème mondial que pose le dilemme de la sécurité de l'énergie et à l'importance de la sécurité énergétique pour les pays producteurs, les pays de transit et les pays consommateurs d'énergie, indépendamment de leurs niveaux de développement économique respectifs.

Je vous remercie de votre aimable attention.